



SOMMAIRE

Pages

<i>Déclaration du Président</i>	3
<i>Election du Vice-Président</i>	4
<i>Election du Rapporteur</i>	4
<i>Organisation des travaux de la Commission</i> ...	4

Président: M. George J. TOMEH (Syrie).

Déclaration du Président

1. Le PRESIDENT remercie les membres de la Commission de l'honneur qu'ils lui ont fait en l'élisant à la présidence de la Commission, ce qu'il considère comme un hommage rendu à son pays et à l'Asie. Le Président est conscient de l'importance des travaux de la Commission et sait qu'elle devra examiner un ordre du jour chargé, mais l'exemple de ses distingués prédecesseurs est pour lui une source d'encouragement; il a en outre la certitude de pouvoir compter sur le concours de tous les membres de la Commission qui l'aideront à s'acquitter de ses fonctions.

2. Le plus grand événement historique de la deuxième moitié du XXème siècle a été la libération de la majorité des peuples d'Asie et d'Afrique qui contribuent de plus en plus activement à façonner l'avenir de l'humanité. La lutte pour la libération des peuples encore asservis est ardue, mais c'est une lutte noble qui trouve en elle-même ses récompenses.

3. Il est regrettable que, presque sept ans après l'adoption de la Déclaration historique sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux de nombreux territoires subissent encore la domination coloniale malgré tous les efforts déployés par les Nations Unies. La subjugation et l'exploitation de peuples coloniaux par des forces étrangères se poursuivent, notamment en Afrique australe où le droit à l'autodétermination et à l'indépendance est refusé à des peuples dépendants, en violation flagrante de la Charte et des nombreuses décisions de l'Organisation des Nations Unies. En Rhodésie du Sud, l'imposition de sanctions obligatoires sélectives n'a pas donné de résultats positifs et le Gouvernement britannique n'a non seulement pas pris de mesures efficaces pour mettre un terme à la rébellion, mais a poursuivi le dialogue avec le régime illégal. La Commission doit envisager de formuler des recommandations de nature à assurer l'adoption de décisions immédiates en vue d'instaurer dans le territoire la liberté complète et l'égalité des droits politiques et de rétablir un gouvernement constitutionnel par la majorité qui conduira à l'indépendance.

4. La situation dans le Sud-Ouest africain a continué à s'aggraver du fait que les autorités sud-africaines sont résolues à imposer par la force leur politique raciste illégale, dans le Territoire et refusent de coopérer à l'application des résolutions 2145 (XXI) et 2248 (S-V) de l'Assemblée générale. Le Président espère qu'à la présente session l'Assemblée générale parviendra à recommander des mesures efficaces propres à assurer l'application de ces résolutions et donnera ainsi au peuple du Sud-Ouest africain la possibilité d'exercer son droit inaliénable à la liberté et à l'indépendance.

5. Le refus persistant du Gouvernement portugais d'appliquer les résolutions du Conseil de sécurité, de l'Assemblée générale et du Comité spécial chargé d'étudier la situation en ce qui concerne l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux touchant les territoires africains qu'il administre, ainsi que l'intensification de ses opérations militaires contre les peuples de ces territoires, continuent de menacer gravement la paix et la sécurité internationales. Il est indispensable de trouver les moyens qui permettront aux peuples de ces territoires d'exercer les droits de l'homme et les libertés fondamentales reconnus dans la Charte des Nations Unies.

6. En ce qui concerne Aden, aucun progrès n'a été réalisé dans l'application des recommandations de l'Assemblée générale en dépit des efforts de la Mission spéciale des Nations Unies pour Aden. Depuis la session précédente, le Gouvernement britannique a annoncé qu'Aden accéderait à l'indépendance le 9 janvier 1968 et qu'il avait reconnu les forces nationalistes comme représentant le peuple à la suite de l'effondrement du gouvernement fédéral non représentatif. Le Président espère que, même au stade tardif actuel, le Royaume-Uni prendra les mesures nécessaires en vue de l'application intégrale des résolutions de l'Assemblée générale sur Aden.

7. La Quatrième Commission examinera la situation dans de nombreux autres territoires non autonomes et les membres de la Commission tiendront compte des dispositions de la résolution 2189 (XXI) dans laquelle l'Assemblée générale a attiré l'attention sur les problèmes des petits territoires. L'ordre du jour de la Quatrième Commission comporte pour la première fois l'étude d'une question distincte intitulée: "Activités des intérêts étrangers, économiques et autres, qui font obstacle à l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux en Rhodésie du Sud, au Sud-Ouest africain et dans les territoires sous domination portugaise, ainsi que dans tous les autres territoires se trouvant sous domination coloniale, et aux efforts tendant à éliminer le colonialisme,

l'apartheid et la discrimination raciale dans le sud de l'Afrique" (point 24). Le Président espère que l'examen de cette question permettra à la Commission et à l'Assemblée générale de mieux comprendre le rôle négatif que jouent les intérêts étrangers, économiques et autres, dans ces territoires, et de présenter des recommandations pertinentes.

8. Il est tragique pour les relations internationales qu'en dépit d'une renaissance en Afrique et en Asie des poches d'éléments réactionnaires et discriminatoires subsistent sur ces continents et que tous les efforts déployés par les Nations Unies pour isoler ces poches ont échoué par suite du manque de coopération de certaines grandes puissances. Ce n'est que dans un contexte historique universel qu'il peut se faire une idée juste des grands événements qui ont secoué l'Afrique et l'Asie. Pour les historiens futurs, les tentatives faites par les forces de l'impérialisme et du néo-colonialisme pour intimider les mouvements de libération nationaux montreront comment l'homme peut s'élever au-dessus des plus grandes épreuves.

9. Le Président sera à tout moment à la disposition de la Commission dans les efforts qu'elle déploiera pour adopter des recommandations de nature à aider les peuples dépendants à réaliser leurs aspirations, et il espère que tous les membres de la Commission lui accorderont leur appui sans réserve.

10. M. EL HADI (Soudan) félicite le Président à l'occasion de son élection et propose que le texte intégral de sa déclaration soit publié en tant que document de la Commission.

Il en est ainsi décidé^{1/}.

Election du Vice-Président

11. M. PARTHASARATHI (Inde) propose la candidature de M. Eustace R. Braithwaite (Guyane) aux fonctions de vice-président.

12. M. KANNANGARA (Ceylan), M. BENITES (Equateur), M. COX (Canada) et M. QUARLES van UFFORD (Pays-Bas) appuient cette candidature.

M. Braithwaite (Guyane) est élu vice-président par acclamation.

13. M. BRAITHWAITE (Guyane) félicite le Président à l'occasion de son élection et l'assure de son appui

sans réserve. Il remercie la Commission de l'honneur qui vient de lui être fait et dit qu'il s'efforcera de son mieux, avec le concours des membres de la Commission, de justifier la confiance qu'on lui témoigne.

Election du Rapporteur

14. M. BISWAS (Pakistan) propose la candidature de M. Buyantyn Dashtseren (Mongolie) aux fonctions de rapporteur.

15. M. WARSAMA (Somalie) et M. NEJEDLY (Tchécoslovaquie) appuient cette candidature.

M. Dashtseren (Mongolie) est élu rapporteur par acclamation.

16. M. DASHTSEREN (Mongolie) [Rapporteur] félicite le Président et le Vice-Président de leur élection et remercie les membres de la Commission de la confiance dont ils font preuve à son égard. Son élection constitue un grand honneur pour la délégation mongole et la Mongolie qui, depuis son accession à l'indépendance en 1921, n'a cessé de poursuivre une politique d'appui à la lutte légitime que mènent les peuples opprimés pour la liberté, la justice et la dignité. M. Dashtseren s'acquittera de son mieux de la tâche qui lui est impartie.

Organisation des travaux de la Commission

(A/C.4/687)

17. Le PRESIDENT appelle l'attention de la Commission sur la lettre du Président de l'Assemblée générale (A/C.4/687) énumérant les points de l'ordre du jour renvoyés à la Quatrième Commission pour examen et rapport. La Commission devra décider de la façon dont elle examinera les divers chapitres du rapport du Comité spécial chargé d'étudier la situation en ce qui concerne l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux et fixera l'ordre de priorité dans lequel seront abordées les diverses questions qui lui sont renvoyées. Le Comité spécial n'ayant pas encore terminé l'examen de toutes les questions inscrites à son ordre du jour, le Président suggère que ces décisions soient remises à une séance ultérieure; il propose toutefois à la Commission d'examiner séparément et en priorité le chapitre du rapport du Comité spécial ayant trait à la Rhodésie du Sud (A/6700/Rev.1, chap. III) et d'aborder cette question à sa prochaine séance.

Il en est ainsi décidé.

La séance est levée à 16 h 30.

1/ Le texte in extenso de la déclaration faite par le Président a été distribué sous la cote A/C.4/688.